



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-5-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM.
Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe,
Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand,
Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique,
PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

ALEXANDROFF
FAHRLAENDER
HEINRICH
METZ Monique,

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

5) Projets de mandats

Le Maire évoque la construction par le Conseil du projet de mandat et de la vision sur laquelle il se fonde. Il faut faciliter la montée en compétence des conseillers, du personnel communal et des acteurs locaux via des formations, la participation aux commissions de la CDC, d'Ecoterritoire, d'Imagine, de conférences/débats, de séminaires de réflexion, etc.

Il prend comme exemples :

- La contribution au bulletin municipal par la rédaction d'un article sur un sujet en lien avec un partenaire (comme : les arbres remarquables de la forêt communale, avec l'ONF)
- La prise en main d'un dossier porté par Ecoterritoire. Pour rappel, les communes se sont positionnées sur les axes suivants :

Axe 1 / Forêt et biodiversité

- Action 1-1 FORÊT MOZAIQUE
- Action 1-2 TRAME DU VIEUX BOIS
- Action 1-3 CHASSE EN FORÊT
- Action 1-4 CHEMIN NOURRICIER
- Action 1-5 LE CITOYEN EN FORÊT

Axe 2 / Eau

- Action 2-1 CITERNES COMMUNALES
- Action 2-2 CITERNES INDIVIDUELLES
- Action 2-3 EAU PLUVIALE EN MILIEU URBAIN
- Action 2-4 EAU PLUVIALE DANS LES MILIEUX.
- Action 2-5 GESTION DE L'EAU DANS LES ESPACES VERTS ET LES JARDINS

Axe 3 / Alimentation

- Action 3-1 VENAISON.

- Action 3-2 PLUS DE BIO ET DE LOCAL EN RESTAURATION COLLECTIVE
- Action 3-3 LES ALTERNATIVES LOCALES, BIO ET VEGETALES DANS LE TOURISME
- Action 3.4 LES ALTERNATIVES LOCALES, BIO ET VEGETALES CHEZ LE CITOYEN

Axe 4 / Habitabilité du territoire

- Action 4-1 RENOVATION DE L'HABITAT PRIVE ET PUBLIC
- Action 4-2 CREATION D'ILOTS DE FRAICHEUR COMMUNAUX
- Action 4-3 L'ECOTOURISME
- Action 4-4 LES CIRCULATIONS DOUCES

Cela pourrait être la forêt gourmande, avec un déplacement sur un site existant (Bourgogne ou autre) et une intéressante participation des familles du village

Le Conseil précédent avait validé une analyse financière de la commune. Elle sera menée par Romain Szydlowski dans les semaines à venir, le Conseil accompagnera l'étude via un groupe de travail et recevra les conclusions de cette analyse.

A noter l'enquête que la communauté des communes a lancé sur le ressenti de cet été 2026.

[Retour d'expérience – Été 2026 : Sécheresse et fortes chaleurs – Remplir le formulaire](#)

Le Maire
Jean-Pierre PIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-4-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM. ALEXANDROFF Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

4) Finances

Le Maire souligne que la situation financière des collectivités va se dégrader.

Les capacités d'autofinancement seront réduites et vont demander une imagination forte dans l'exploration de pistes nouvelles. C'est tout le sens qu'il faut donner aux projets Imagine et Ecoterritoire.

4.1 MAPA voirie

Charles Fahrlander présente la situation du marché voirie passé avec Eurovia :

- **AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUX**
VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique ;
CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2026.
CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant au marché de travaux d'infrastructure,
VU L'AVENANT :
Montant HT : 11 312,75€
Montant TTC : 13 575,30€
VU LA TRANCHE OPTIONNELLE INITIALEMENT PREVUE :
Montant HT : 19 179€ HT
Montant TTC : 23 014,80€ TTC
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ PUBLIC :
Montant HT : 171 294,25€
Montant TTC : 205 553,10€

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'avenant présenté et décide de lever la tranche optionnelle 1 prévue.

Le Conseil échange sur l'écluse qui a été mise en place à titre d'essai rue du Mont Sainte Odile par la CeA.

Audrey Alexandroff s'interroge sur la mise en place d'un panneau stop et d'un miroir à l'entrée de la rue des Vosges.

Le Maire
Jean-Pierre PIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-4-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM. ALEXANDROFF Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

4) Finances

Le Maire souligne que la situation financière des collectivités va se dégrader.

Les capacités d'autofinancement seront réduites et vont demander une imagination forte dans l'exploration de pistes nouvelles. C'est tout le sens qu'il faut donner aux projets Imagine et Ecoterritoire.

4.2 Rétrocession au profit de la commune – Fin de portage

Le Maire rappelle que la parcelle n° 102 cadastrée en section 04 d'une surface de 23,06 ares a été acquise par l'EPF en 2018 pour le compte de la Commune.

L'EPF sollicite aujourd'hui celle-ci pour la rétrocession de la parcelle.

Rétrocession TOTALE au profit de la COLLECTIVITÉ en FIN DE PORTAGE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,

VU les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2017, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'une parcelle de terrain nu, située au lieu-dit « Village », figurant alors au cadastre :

Préfixe / Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
4	102	Village	23,06 ares

VU la convention pour portage foncier signée le 29 novembre 2017 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de QUATRE (4) ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien

VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 18 octobre 2018 par Maître Grégory KELLER notaire à VILLE

VU l'avenant n° 1 à la convention de portage foncier signé le 28 mars 2023 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, prorogeant la durée de portage foncier d'une année supplémentaire

VU l'avenant n°2 à la convention de portage foncier signé le 22 décembre 2023 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, prorogeant la durée de portage foncier d'une année supplémentaire

VU l'avenant n°3 à la convention de portage foncier signé le 8 octobre 2024 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, prorogeant la durée de portage foncier de DEUX (2) années supplémentaires

Vu l'arrivée du terme de la convention de portage le 18 octobre 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section 4 numéro 102 d'une superficie de 23,06 ares, moyennant le prix de cent-douze mille neuf-cent soixante-dix-sept euros et cinquante-neuf centimes Hors Taxes (112 977,59 € HT), soit cent-treize mille trois-cent soixante-treize euros et onze centimes TTC (113 373,11 € TTC), TVA sur la marge incluse
- **S'ENGAGE** à rembourser les frais de gestion et à régler les frais de portage de l'EPF d'Alsace diminués le cas échéant, des loyers perçus
- **S'ENGAGE** à porter les crédits nécessaires au budget communal
- **AUTORISE** l'EPF d'Alsace à rédiger un acte de vente en la forme administrative
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur Jean-Pierre PIELA, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Maire
Jean-Pierre PIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-4-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM. ALEXANDROFF Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

4) Finances

Le Maire souligne que la situation financière des collectivités va se dégrader.

Les capacités d'autofinancement seront réduites et vont demander une imagination forte dans l'exploration de pistes nouvelles. C'est tout le sens qu'il faut donner aux projets Imagine et Ecoterritoire.

4.3 Emprunt

Le Maire rappelle que la Commune avait souscrit en 2024 un prêt relais à court terme N°611399G, qui sera échu le 05.10.2026.

Il propose, au regard de la situation financière de la commune, de consolider cet emprunt.

Après sollicitation de la Caisse d'Epargne, la banque propose :

- Un emprunt de 200 000€ sur une durée de 5 ans
- Taux capital constant : 4,07%
- Durée : 5 ans
- Commission : 300€
- Échéances trimestrielles variables entre 12 035€ et 10 101,75€ (Capital constant à 10 000€)
- Charges d'intérêts : 21 367,50€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation de l'emprunt consolidé sur une durée de 5 ans et autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Le Maire
Jean-Pierre PIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-4-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM. ALEXANDROFF Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

4) Finances

Le Maire souligne que la situation financière des collectivités va se dégrader.

Les capacités d'autofinancement seront réduites et vont demander une imagination forte dans l'exploration de pistes nouvelles. C'est tout le sens qu'il faut donner aux projets Imagine et Ecoterritoire.

4.4 Travaux au cimetière

La commune a mis en place sept emplacements de caveaux cinéraires au cimetière communal en 2013.

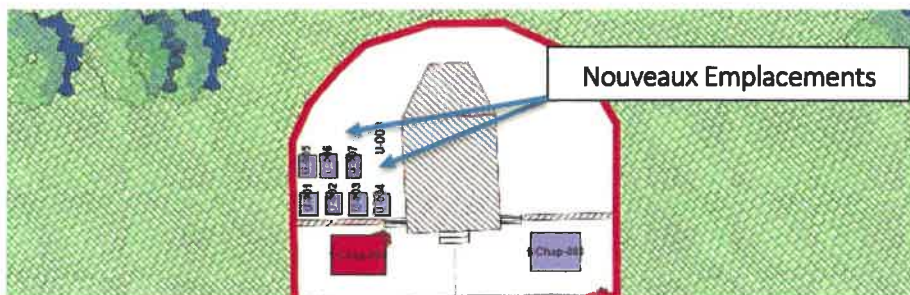
Tous les emplacements sont aujourd'hui occupés et deux familles sont en attente d'attribution d'un emplacement.

Au vu de ces demandes ainsi que des changements d'habitudes, l'incinération devenant la norme, une extension de la zone « cavurnes » s'avère nécessaire.

Charles Fahrlaender propose de réaliser, dans un premier temps, 4 à 5 cavurnes supplémentaires au-dessus de celles existant.

L'entreprise Boes a fait une offre comprenant la fourniture et la mise en place de cinq cavurnes supplémentaires pour un montant total de 2 600€TTC.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.



A noter : Au vu de la demande il faudra probablement prévoir une seconde phase d'extension en 2027.

Le Maire
Jean-Pierre PIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-4-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM. ALEXANDROFF Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

4) Finances

Le Maire souligne que la situation financière des collectivités va se dégrader.

Les capacités d'autofinancement seront réduites et vont demander une imagination forte dans l'exploration de pistes nouvelles. C'est tout le sens qu'il faut donner aux projets Imagine et Ecoterritoire.

4.5 Travaux à l'Eglise

Charles Fahrlaender présente le devis concernant les travaux de modernisation de la sonorisation de l'Eglise proposé par l'entreprise Michelsonne :

- Mise en place de nouvelles enceintes, mise en place d'une chaîne d'amplification avec gestion automatique des niveaux et installation par le prestataire : 17 271,60€ TTC.

Afin de permettre cette opération il y a lieu de procéder à une décision modificative N°1 au Budget Principal :

- **Investissements dépenses :**
Article 203 (Frais d'études) : - 4000
Article 21531 (Réseaux d'alimentation eau) : -14 000€
- **Investissements dépenses :**
Article 2131 (Bâtiments publics) : + 18 000€

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition de rénovation pour un montant de 17 271,60€TTC

Le Maire
Jean-Pierre PIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-4-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM. ALEXANDROFF Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

4) Finances

Le Maire souligne que la situation financière des collectivités va se dégrader.

Les capacités d'autofinancement seront réduites et vont demander une imagination forte dans l'exploration de pistes nouvelles. C'est tout le sens qu'il faut donner aux projets Imagine et Ecoterritoire.

4.6 Acquisition de terrain

Le Maire indique que la famille Dirwimmer est prête à vendre le terrain sis en section 8 parcelle 320, d'une superficie de 8,41 ares, situé sur le site Espace Nature au coût de 178,36€/are.

Le terrain, propriété de M. et Mme Dirwimmer (succession de Mme Dirwimmer née Laucher Léonie et M. Dirwimmer Michel), se situe entre les toilettes publiques du site « Espace Nature » et le parking de l'hôtel 48° Nord.

M. et Mme Dirwimmer ont accepté la proposition d'acquisition qui leur a été faite par la commune et acceptent de le céder au prix de 1 500€.



Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle, notamment signer l'acte authentique de vente ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

Le Maire
Jean-Pierre RIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-4-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM. ALEXANDROFF Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

4) Finances

Le Maire souligne que la situation financière des collectivités va se dégrader.

Les capacités d'autofinancement seront réduites et vont demander une imagination forte dans l'exploration de pistes nouvelles. C'est tout le sens qu'il faut donner aux projets Imagine et Ecoterritoire.

4.7 Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

PRESENTATION

En application du code forestier, l'Office national des forêts met en œuvre le régime forestier et procède à ce titre à la vente des bois des collectivités. Jusqu'à présent, l'ONF facturait ces ventes pour le compte de la collectivité.

Prévue par l'article 289 bis du code général des impôts, la réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concerne les ventes de vos bois non groupées avec d'autres collectivités (dites ventes simples), l'ONF peut assurer l'émission des factures pour le compte de la commune, via un mandat de facturation.

Cette solution répond à un schéma standard et connu des comptables publics.

Dans ce cadre, il est possible :

- Soit de ne pas donner mandat à l'ONF et de prendre directement en charge l'émission des factures électroniques via Chorus Pro
- Soit de donner mandat à l'ONF pour émettre et déposer la facture sur Chorus Pro pour le compte de la Commune. Ce service sera assuré gratuitement par l'ONF. Il pourra y être mis fin à tout moment par décision du Conseil Municipal.

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération

Considérant que la Commune de Breitenbach est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office National des Forêts

Considérant que la Commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées

Considérant que la Commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la Commune,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Article 1

La Commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du Conseil Municipal, jusqu'à la désignation du prochain Conseil Municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du Conseil Municipal.

Article 3

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

faisable.

Le Maire
Jean-Pierre PIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER

A blue ink signature, likely of Charles FAHRLAENDER, written in a cursive style.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-4-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM. ALEXANDROFF

Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

4) Finances

Le Maire souligne que la situation financière des collectivités va se dégrader.

Les capacités d'autofinancement seront réduites et vont demander une imagination forte dans l'exploration de pistes nouvelles. C'est tout le sens qu'il faut donner aux projets Imagine et Ecoterritoire.

4.8 Convention de location

Avec la fermeture de l'école primaire communale, à la suite de l'ouverture de l'école du Honcourt en janvier 2024, plusieurs locaux étaient vacants.

Le Conseil avait approuvé le 31.01.24 une location aux entreprises Vannerie d'Alsace (Mme Dulac), Suzanne et Moi (Mme Fiori) et Antigone/Republic of Wineland (M. Mairine).

Ces entreprises se sont installées dans les deux salles de classe du Rez de chaussée ainsi que dans le bureau au 1^{er} étage.

Restait la salle d'activité du 1^{er} étage (environ 60m²).

Mme Priscilla Jean Baptiste loue depuis le 1^{er} mars 2026 20m² définis dans cette salle afin d'y stocker des costumes de scène au prix de 50€/mois.

L'adjointe Hulné Marie-Louise présente la demande de M. Bonauer Lukas :

M. Bonauer Lukas, à la suite de l'incendie de son logement (rue des Vosges) a sollicité un lieu de stockage pour différents meubles.

Il lui a été proposé de louer 10m² définis dans la salle d'activité, aux mêmes conditions tarifaires soit 25€/mois.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette demande et charge le Maire de rédiger le bail ainsi que toutes les pièces relatives à celui-ci.

Le Maire
Jean-Pierre PIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-4-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM. ALEXANDROFF Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

4) Finances

Le Maire souligne que la situation financière des collectivités va se dégrader.

Les capacités d'autofinancement seront réduites et vont demander une imagination forte dans l'exploration de pistes nouvelles. C'est tout le sens qu'il faut donner aux projets Imagine et Ecoterritoire.

4.9 Subvention Festi'Val des Passeurs de Musique



Fahrlaender Charles évoque la 4^e édition du Festi'Val Passeurs de musique qui s'est tenue le dimanche 16 août à Breitenbach. Cette troisième journée du Festi'Val Passeurs de musique a fait l'objet d'une soirée festive et participative où les plus belles chansons françaises ont repris vie. La petite restauration de la soirée a été assurée par le Football Club de Breitenbach.

Dans un contexte où le financement des événements culturels est difficile il est proposé au Conseil Municipal, à l'instar de la plupart des autres communes qui ont accueilli le Festi'Val, de soutenir cette organisation par le versement d'une subvention à l'Ensemble K, organisateur de ce festival, à hauteur de 1 500€.

Hulné Malou regrette cependant qu'après le concert, la salle et la buvette aient été restitués dans un état de saleté.

Le Conseil municipal décide, par 8 voix, d'octroyer une subvention de 1 500€ à l'Ensemble K, pour l'organisation du Festi'Val Passeurs de Musique.

Le Maire
Jean-Pierre PIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18.09.2026

Sous la présidence de Jean-Pierre PIELA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-216700633-20260918-6-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers présents : Mmes & MM. ALEXANDROFF Audrey, BESSOT Bénédicte, BRUNTZ Christophe, FAHRLAENDER Charles, HALLER Sébastien, HAAS Fernand, HEINRICH Claude, HULNE Malou, MAIRINE Frédérique, METZ Monique, PIELA Jean-Pierre, SCHNEIDER Emilie.

Conseillers absents, excusés : Mme et MM. JERMANN Cindy (proc. à BRUNTZ Christophe), KOENIG Olivier (proc. à HULNE Malou), RIFF Nicolas (proc. à PIELA Jean-Pierre).

Invitée : Mme QUETELARD Fanny

6) Divers

6.2 Yourtes

Le Maire présente la sollicitation de Raphaël Bischoff pour une signalétique du parking des yourtes.

Afin de faciliter la venue de la clientèle, il souhaite aménager la signalétique pour le stationnement et l'accès.

- Le parking : une signalétique matérialisant le stationnement
- L'accès (dernier virage à gauche, certains vont tout droit vers la piste de parapente...) : un panneau d'accueil à la première yourte (plan général, avec précision quant à la réception des clients), un panneau Accueil et tous panneaux permettant la bonne réception et l'orientation de la clientèle.

Cette signalétique est provisoire (test) et à la charge du demandeur.

Le Conseil donne son accord pour la mise en place de cette signalétique.



Le Maire
Jean-Pierre PIELA



Le secrétaire de séance
Charles FAHRLAENDER